Proposition présentée par les députés : M^{mes} et MM. Thomas Bläsi, Pierre Gauthier, Bernhard Riedweg, André Pfeffer, Patrick Lussi, Stéphane Florey, Norbert Maendly, Marc Falquet, Michel Baud, Christo Ivanov, Jean Batou, Eric Stauffer, Jocelyne Haller, Magali Orsini, Olivier Baud

Date de dépôt : 7 avril 2017

Proposition de motion

demandant de faire la lumière sur les dysfonctionnements de la Fondation Ensemble

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

(concernant la structure)

- le caractère indispensable d'une telle structure à Genève ;
- que l'Etat subventionne à hauteur de 17 millions la fondation ;
- les répercussions d'une gouvernance potentiellement inadéquate sur la prise en charge des personnes mentalement handicapées;

(concernant les conflits)

- les conflits internes révélés par la presse au sein de la Fondation Ensemble;
- les doléances de collaborateurs de la fondation, notamment auprès de l'OCIRT;
- la perte de motivation et les situations de « burnout » de nombreux collaborateurs;

M 2389 2/4

(concernant les prestations)

 la diminution de la qualité des prestations offertes aux personnes par la fondation;

- les risques sanitaires résultant d'une prise en charge et d'une hygiène négligées;
- les doléances des parents et des proches de personnes prises en charge par la fondation;

(concernant le changement de modèle)

- la décision de changer un modèle donnant satisfaction aux bénéficiaires pour un modèle devant améliorer l'efficience aux yeux de la direction;
- l'utilisation de ressources financières pour l'engagement d'un mandataire externe à des fins de « coaching » plutôt que pour la prise en charge de personnes mentalement handicapées;
- l'engagement par le mandataire externe de sociétés de communication lui appartenant et le conflit d'intérêts ainsi généré;
- les accusations de copinage à la tête de la fondation et de népotisme du mandataire engagé par la direction,

invite le Conseil d'Etat

- à rendre un rapport détaillé sur les dysfonctionnements au sein de la Fondation Ensemble;
- à s'assurer de l'adéquation du contrat de prestations liant la Fondation Ensemble à l'Etat, à la lumière dudit rapport;
- à proposer le cas échéant des solutions en vue d'une sortie de crise.

3/4 M 2389

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

A l'origine, la Fondation Ensemble a été créée en 1986 par l'association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées (APMH), actuellement insieme-Genève. D'après ses statuts, la fondation a pour but « la prise en charge de personnes avec une déficience intellectuelle associée ou non à d'autres troubles. Elle leur assure notamment l'accueil, l'hébergement, l'éducation et la formation. Elle s'intéresse à toute activité touchant à la vie de ces personnes. » La Fondation Ensemble est une fondation de droit privé au sens des articles 80 et suivants du code civil suisse

La majorité de ses ressources lui sont allouées par le canton qui la subventionne à hauteur de 17 millions de francs par an sur un budget total de 23 millions. D'après la fondation, « à ce jour, 205 personnes accueillies, dont 160 en situation de handicap sont accompagnées, encadrées socioéducativement et administrativement par 240 professionnels, répartis sur 160 postes de travail. »

Le rôle d'une telle structure est d'une importance cruciale pour répondre aux besoins des personnes atteintes d'un handicap physique, mental ou psychique. Le dernier discours de Saint-Pierre « une place pour chacun » a d'ailleurs mis l'accent sur la nécessité de concentrer les efforts pour ces personnes.

Malheureusement, dès 2015, des conflits sont apparus entre la direction de la fondation et son personnel. La gravité des conflits a fait que plusieurs collaborateurs déposent une plainte à l'OCIRT qui a réclamé un audit interne. Les conflits semblent s'être aggravés quand la direction de la fondation a nommé un « expert en médiation et gouvernance d'entreprise ». Il est reproché par les collaborateurs à cette personne d'avoir mandaté une entreprise de médiation proche de lui. L'une des médiatrices étant même la compagne de l'expert en médiation et gouvernance d'entreprise. En outre, le directeur de la fondation a fait appel, pour la refonte du site internet de la fondation, à une agence administrée par l'expert en médiation et sa compagne.

La crise frappant la fondation déploie des effets sur un personnel démotivé. Les absences pour cause de maladie et les démissions se font plus nombreuses. Les parents et les proches de personnes prises en charge par la M 2389 4/4

fondation constatent une diminution de la qualité des prestations. La prise en charge se trouve compromise et de nombreuses activités ou animation sont annulées faute de personnel. L'hygiène des bénéficiaires est souvent négligée.

La gestion des ressources d'une fondation disposant d'un budget total de 23 millions suscite aussi des interrogations. Alors que la fondation n'hésite pas à faire appel à des consultants externes, par exemple en payant un coach 10 000 F par mois, il a été rapporté que des dépenses nécessaires au bien-être des bénéficiaires, auraient été refusées.

Pour ces raisons, la présente proposition de motion prie le Conseil d'Etat de rendre rapport sur les nombreux dysfonctionnements constatés au sein de la Fondation Ensemble.

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.